Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213503279-20251217-2025_12_93-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
19/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	25
Présents	23
Absent représenté	1
Absent excusé	1

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le onze décembre deux mil vingt-cinq. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme PANNETIER Evelyne, M. MARCHAND Dominique, Mme MIOT Cathy, M. GARDIN Michel, Mme JAMAIN Rozanne, M. BLOUIN Loïc, M. MONLIBERT Eric, M. DAUMER Alain, Mme COLLIN Anne-Marie, Mme PIROT Sandrine, M. DAUVIER Loïc, Mme DESILLE Nathalie, M. ROULLIT Benjamin, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme GEFFRAULT Laurence, Mme CHARBAUX Delphine, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. PANAGET Thierry, M. GENTILLEAU Damien, M. GILAUX Thierry, Mme BIARDEAU Anne-Sophie ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie à M. MONLIBERT Eric
Excusé(s) : M. CHARLIER Thierry ;

Secrétaire de séance : M. DAUMER Alain ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*24*	*0*	*0*	*0*

2025-12-93 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE - Liaison douce Servon-sur-Vilaine / Châteaubourg : indemnisation d'un exploitant agricole suite aux travaux

Rapporteur : Cathy MIOT

Il a été aménagé, durant l'été 2025, une voie verte entre Servon-sur-Vilaine et Châteaubourg. Cette voie jouxte des cultures de maïs et des prairies qui ont subies des dégâts lors des travaux d'aménagement (parcelles cadastrées AL 78 et 80). L'exploitant agricole concerné, M. David BEAUDUCEL, GAEC du Champ Moine situé sur Châteaubourg, demande à être indemnisé.

L'indemnisation est calculée suivant le barème 2025 pour les dommages occasionnés aux cultures du fait de travaux publics, fourni par la chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine.

Suivant le barème, l'indemnité calculée serait de 1 094,90 €, décomposée comme suit :

	Indemnité (€ / ha)	Surface mesurée	S/Total	Nombre de récoltes impactées	Total
Indemnisation culture de maïs	2445	0,12	293,40 €	1,5	440,10 €
Prairies naturelles ou temporaire	1640	0,16	262,40 €	2	524,80 €
Montant de l'indemnisation			*555,80 €*		**964,90 €**
Indemnité forfaitaire supplémentaire					130
Total indemnisation					**1 094,90 €**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213503279-20251217-2025_12_93-DE

Après négociation avec l'exploitant agricole, l'indemnité serait arrondie à 1 095 €.

Considérant l'avis de la Commission Espace public, environnement et réseaux ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DE VALIDER les conditions d'indemnisation négociées avec le GAEC du Champ Moine, faisant suite aux dégâts des travaux de la voie verte Servon-sur-Vilaine / Châteaubourg sur les récoltes de maïs et des prairies ;
- DE FIXER le montant de l'indemnisation à M. David BEAUDUCEL, GAEC du Champ Moine, à 1095 euros ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette indemnisation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
M. Alain DAUMER